

Concertation préalable pour l'opération d'aménagement de



REGISTRE D'OBSERVATIONS

Le développement de l'opération d'aménagement "Quartier Ouest Polytechnique" doit permettre la création d'un nouveau quartier dont les objectifs tant urbains que programmatiques sont les suivants :

- ❖ Créer un quartier composante du projet de cluster d'excellence scientifique et technologique devant se développer sur le plateau de Saclay.
- ❖ Permettre l'accueil d'activités de haute technologie ainsi que d'équipements de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur en lien avec les thématiques scientifiques qui seront développées sur le cluster.
- ❖ Améliorer la desserte des quartiers actuels et futurs et prévoir un maillage de circulations douces ; prévoir et intégrer le futur TCSP reliant le site au pôle multimodal de Massy Palaiseau.
- ❖ Réaliser une opération exemplaire, notamment en terme de développement durable ; pour cela une attention particulière devra être portée à la gestion des eaux (pluviales et usées) et à toutes les dimensions énergétiques (conception du plan masse, prise en compte de la gestion des espaces et équipements publics, éco-conception des bâtiments).
- ❖ Créer un cadre de vie agréable en offrant notamment des espaces publics et récréatifs de proximité ainsi que des lieux de vie.
- ❖ Les caractéristiques urbaines et la programmation de ce quartier s'inscriront dans le cadre d'une réflexion plus globale qui sera menée à l'échelle du plateau. Une mixité de programme à l'échelle du nouvel ensemble urbain, constitué par le campus de polytechnique et son quartier Ouest, sera assurée.

L'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) et la mission de préfiguration de l'Établissement Public de Paris-Saclay, engagent une concertation en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite Quartier Ouest Polytechnique, selon les modalités de concertation suivantes :

- ❖ parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux,
- ❖ affichage de la délibération d'engagement de la concertation préalable en mairie de Palaiseau et dans les locaux de la CAPS,
- ❖ parution d'articles dans les publications communales et intercommunales, ainsi que sur les sites internet de la ville et de la CAPS,
- ❖ mise en place d'un site internet dédié au projet,
- ❖ organisation de réunions publiques,
- ❖ organisation d'une exposition publique sur le projet,
- ❖ ouverture d'un registre d'observations mis à la disposition du public en mairie de Palaiseau et dans les locaux de la CAPS. Ces registres seront accompagnés des documents d'études relatifs à l'opération, au fur et à mesure de leur élaboration.

Au titre de l'inscription du projet dans le cluster d'excellence scientifique et technologique, le garant de la concertation publique, nommé par le Préfet de Région dans le cadre des réflexions sur l'Opération d'intérêt national Paris Saclay, sera associé à cette concertation.